



Journée du cheval – Tag des Pferdes

Dimanche, 28 avril 2019 à Grangeneuve, Posieux

*Wünschen Sie die Ausschreibung
in deutsch? Verlangen Sie diese
beim Sekretariat 079 509 93 93*

Epreuves libres (ouvertes à toutes les races) et épreuves qualificatives HF/FM, organisé par la société Haflinger Fribourg

Président du CO : Aebischer Wendelin, Vogelshaus, 3178 Bösinggen, 079 395 88 80
 Secrétariat : Kerstin Scherwey, Aeschlenberg 9, 1717 St. Ursen, 079 509 93 93
 s-kerstin@bluewin.ch
 Médecin : Schumacher Jean-Daniel, Tafers
 Vétérinaire : Graubner Claudia, Plasselb
 Maréchal : Baumer Werner, Sorens

Président du jury gymkhana : Azzara Giovanni, Epalinges
 Constructeur gymkhana : Hurni René, Courtaman
 Président du jury attelage : Kuhnen Henri, Belleley
 Constructeur attelage : Perrin Daniel, Pailly

Délai d'inscription : **jeudi, 4 avril 2019**
Attention : **il n'y a aucune prolongation de délai**

	No.	Nom de l'épreuve	Barème	Finance d'inscription	Remarque
Attelage	1	Maniabilité à un cheval et poney niveau 4 BLMS	Barème A	Frs 40.00 (inclus frs 10.00 dépôt)	Casquette ou chapeau, gants, tablier meneur et fouet sont obligatoires. Le char doit être équipé pour la circulation routière (frein, pas de Sulky).
	2	Maniabilité à deux chevaux et poneys niveau 4 BLMS	Barème A	Frs 40.00 (inclus frs 10.00 dépôt)	Un groom est obligatoire pour les épreuves 1 et 2. Un groom, la protection dorsale et le port du casque sont obligatoires dans les épreuves 3 et 4, uniquement les chars avec bandages sont autorisés, pas de char à pneus.
	3	Maniabilité à un cheval et poney avec 2-3 obstacles fixes niveau 4 BLMS	Barème B	Frs 40.00 (inclus frs 10.00 dépôt)	
	4	Maniabilité deux chevaux et poneys avec 2-3 obstacles fixes niveau 4 BLMS	Barème B	Frs 40.00 (inclus frs 10.00 dépôt)	Age minimum des chevaux pour les épreuves 1 et 2 = 4 ans, pour l'épreuve 3 = 6 ans et pour l'épreuve 4 = 5 ans. Pas de classement séparé pour les poneys.
Gymkhana	5	Gymkhana épreuve qualificative FM/HF Degré 1 débutants	Barème B	Frs 40.00 (inclus frs 10.00 dépôt)	Après la sonnerie finale, les points sont comptés. Si le parcours est terminé avant le temps donné, le temps est chronométré. En cas d'égalité de points, le temps fait foi.
	6	Gymkhana épreuve qualificative FM/HF Degré 2 avancés (champion suisse HF)	Barème B	Frs 40.00 (inclus frs 10.00 dépôt)	
	7	Gymkhana épreuve qualificative FM/HF Top Degré elite	Barème B	Frs 40.00 (inclus frs 10.00 dépôt)	Le port d'une bombe ou western une coque est obligatoire. Pas d'éperons et pas de bride mécanique, cravache autorisée. Epreuves qualificatives FM/HF : les chevaux de 3 ans doivent partir au degré 1. Pour les chevaux plus âgés, le degré 1 ou le degré 2 peut être choisi librement pour le tout premier départ. Top degré que par qualification. Epreuve 6 : l'haflinger le mieux placé à cette épreuve sera champion suisse
	8	Gymkhana facile	Barème B	Frs 40.00 (inclus frs 10.00 dépôt)	
	9	Gymkhana facile junior (enfants année 2004 et plus jeune)	Barème B	Frs 40.00 (inclus frs 10.00 dépôt)	
	10	Gymkhana chevaux menés (enfants année 2008 et plus jeune)	Barème B	Frs 40.00 (inclus frs 10.00 dépôt)	
	11	Gymkhana difficile	Barème B	Frs 40.00 (inclus frs 10.00 dépôt)	
Rallye	12	Rallye		Frs 30.00	Le temps dans le rallye n'a aucune influence sur le classement. Les points sont donnés à chaque participant individuellement dans les différents postes, aucun classement par groupe. Le port d'une bombe ou d'un casque de vélo (western une coque) est obligatoire. Brevet non obligatoire.

Calendrier provisoire : Epreuves no. 1, 2, 5, 8, 9, 10 et 12 le matin
Epreuves no. 3, 4, 6, 7 et 11 l'après-midi

Inscription : www.fnch.ch ou avec le formulaire ci-joint
à Kerstin Scherwey, Aeschlenberg 9, 1717 St. Ursen, Tel. 079 509 93 93

Délai d'inscription : 4 avril 2019 (courrier A), attention il n'y a aucune prolongation de délai

Finance d'inscription : Epreuves 1 – 11 : Frs 40.00 (inclus frs 10.00 dépôt pour le no de départ)
Epreuve 12 : Fr. 30.00
www.fnch.ch ou payable jusqu'au 4 avril 2018 à Raiffeisenbank Sense - Oberland, PC 17-2889-2, Claering 80895, IBAN CH26 8080 8005 0623 4718 6 en faveur de Haflingerverein Freiburg, 3178 Bösinggen (avec remarque : nom du participant)
L'inscription est valable qu'après le paiement de la finance d'inscription.

Prix : Epreuves 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 11 : Plaques d'écurie à 50% des participants et prix en nature à 50% des participants au minimum
Epreuves 9 et 10 : Plaques d'écurie et flots à tous les participants et prix en nature à 50% des participants au minimum
Epreuve 12 : Plaques d'écurie à tous les participants et prix en nature à 50% des participants au minimum

Directives générales

- **En principe, les règlements et directives de la FSSE s'appliquent ainsi que les évtl. règlements spéciaux.** Tous les épreuves sont disputées selon le règlement de la FSSE et le règlement de sports et loisirs FSH et FSFM (Download sous www.fnch.ch, www.fm-ch.ch ou www.haflinger.ch).
- Pour les épreuves 1 – 7 le brevet ou la licence est obligatoire. Pour les épreuves 1 – 4 il doit être activé auprès de la FSSE.
- Pour les épreuves 1 – 7 le passeport est obligatoire. Pour les épreuves 1 – 4 l'inscription au registre de la FSSE est obligatoire.
- Les épreuves 5 – 7 sont ouvertes aux chevaux Haflinger et Franches-Montagne. Les épreuves 1, 2, 3, 4, 8, 9, 10, 11, und 12 sont ouvertes à toutes les races.
- Chaque cheval peut participer à deux épreuves par jour (excepté Gymkhana). Chaque cheval peut participer qu'une fois par épreuve. Exception : dans l'épreuve no 10 chaque cheval peut participer deux fois.
- La vaccination contre la Skalma est obligatoire. Une preuve (passeport des chevaux) doit être présentée sur demande.
- L'organisateur se réserve le droit de transférer, d'annuler ou de modifier l'ordre de départ, si le nombre des inscriptions est insuffisant. Si les conditions climatiques l'exigent, des épreuves peuvent être raccourcis ou annulés.
- Responsabilité : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, maladie, dégâts matériels, perte de matériels qui concernent les meneurs, leurs aides et les chevaux. Vis-à-vis des tierces personnes, seule la loi fait foi.
- Ethique : Tout acte ou série d'actes qui, selon le jury ou le juge est infligé envers les animaux de manière claire et cruelle engendrera la disqualification de la personne concernée.
- Indemnité : Il n'y a aucun dédommagement de voyage ou autres indemnités versés à des concurrents ou à des propriétaires. Il n'y a pas de boxes à disposition.
- Remboursement de la finance d'inscription : envoyer un certificat vétérinaire au plus tard une semaine après la manifestation au secrétariat.
- **Le nombre de participants est limité. Inscriptions dans l'ordre d'arrivée.**

Enregistré : FSSE (2019.8139)